

2017 DASES 88 G Subventions (672 000 euros) à 46 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'année 2016 a marqué un tournant dans l'utilisation d'internet pour les démarches administratives et fiscales. L'usage du numérique est devenu de plus en plus indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics : déclaration d'impôts, inscriptions à Pôle emploi, demande de prime d'activité, relations avec la CAF et la CPAM. Ainsi, les procédures dématérialisées ont enregistré une nette progression : 62% des Français y avaient recours en 2016, contre 53% en 2015.

La mise en place des outils numériques offre des potentiels de développement et favorise de nouveaux types de pratiques sociales. Néanmoins, elle peut aussi générer ou renforcer certaines inégalités, par exemple entre diplômés ou non diplômés, entre différentes classes d'âge et entre différents niveaux de revenus. A titre d'exemple, 59% des personnes ne réalisant pas de démarches administratives sur internet ont plus de 70 ans, et 61% d'entre elles disposent de bas revenus. C'est ainsi qu'aujourd'hui, 5 millions de personnes en France cumulent difficultés d'insertion et exclusion numérique.

La collectivité parisienne a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste et innovante pour réduire la fracture numérique et permettre l'accès aux droits pour tous. Ainsi, le Plan parisien de l'insertion par l'emploi (PPIE) adopté en juin 2016 prévoit que soit élaborée une stratégie parisienne et partenariale pour l'inclusion numérique. L'enjeu est de faciliter l'accès des Parisiens en insertion à l'ensemble des services, y compris numériques (CPAM, Pôle Emploi, CAF...), et de permettre l'inclusion numérique de tous.

Un appel à projets a été lancé en juin dernier afin de favoriser l'inclusion numérique, en partenariat avec la Caf, Pôle emploi et la CPAM. Trois thématiques ont été ciblées :

- Assister numériquement les publics en incapacité d'utiliser le numérique ;
- Former les publics en capacité d'avancer vers l'autonomie numérique ;
- Former les aidants numériques.

68 associations ont répondu à cet appel à projets, pour un total de 81 projets.

Les projets ont été analysés et sélectionnés par un comité constitué de Pôle Emploi, la CAF et les DST.

Ce sont ainsi 63 projets, portés par 57 associations, qui ont été retenus pour un montant total de près de 1,2 millions d'euros pour la période d'octobre 2017 à décembre 2018 :

- Pôle Emploi finance 13 projets pour un montant total de 277 000 euros
- La Caf finance en investissement 19 associations pour un montant total de 60 267 euros.

Par ailleurs, neuf projets visant l'inclusion numérique des seniors sont financés au titre de la conférence des financeurs pour un montant de 180 532 €.

Compte tenu de ces éléments, et de la qualité des projets présentés par les associations concernées, je

vous propose de leur attribuer au titre de l'exercice 2017, les financements suivants pour un montant total de 672 000 €. Ces financements correspondent aux actions proposées par les associations pour la période d'octobre 2017 à décembre 2018.

Vous trouverez en complément d'information les fiches détaillées relatives à ces associations.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris siégeant
en formation de Conseil Départemental